

Confidentielle

Genève le 2 Février 1852

Monsieur le Président

Je m'empresse de répondre à votre lettre
Confidentielle du 31 Janvier.

J'apprécie comme Vous la Note du Ministre
de France. Elle est de telle nature et en des
termes tels que si le Gouvernement fédéral y
adhérait, ce serait renoncer à toute indépendance.
Lui seul doit rester juge des mesures à prendre
dans l'intérieur de la Confédération pour faire
respecter ses décisions et maintenir son droit de
Pays Neutre et hospitalier. Les prétentions de
cette Note me semblent donc exorbitantes; nous
devons les repousser. Mais je dois avouer
que je n'en suis pas absolument surpris; car
les Gouvernements cantonaux (quelques uns
du moins) n'ont pas fait tout ce qu'ils auraient
pu, et surtout ce qu'ils auraient dû, pour
exécuter les arrêtés du Conseil féd. Dans le but
de mettre un terme aux coupables menées de
certains réfugiés qui, se souciant fort peu du
pays qui leur accorde une généreuse hospitalité
ont tout fait pour la compromettre. Il faut
donc redoubler de sévérité à l'égard de ces

indiv

Dodis



488

Heute nach dem 9^{ten} Februar 1852

Opuscul de l'usage in Gent d. d. 2. 2. 20

Abordung nach Paris in fünfzig Tage.

Opuscul de l'usage